

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 19.11.96.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : 22.05.98 Bulletin 98/21.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : ESEPAC ASSOCIATION LOI DE
1901 — FR.

72 Inventeur(s) : LAGORCE ALEXANDRINE et
CATROUX GUILLAUME.

73 Titulaire(s) : .

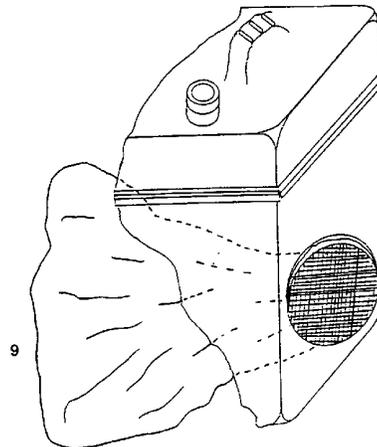
74 Mandataire :

54 BIDON D'HUILE MOTEUR PERMETTANT DE RECUPERER L'HUILE DE VIDANGE.

57 Emballage destiné à contenir, protéger et transporter
de l'huile de vidange, permettant d'effectuer une vidange
sans utilisation d'un autre contenant.

L'invention concerne un emballage à soufflet qui par ex-
tension permet de récupérer l'huile usagée, par l'intermé-
diaire d'une large ouverture, au sein d'une poche située à
l'intérieur de celui-ci.

Après versage de l'huile neuve, le bidon est recompacté
pour retrouver son volume initial.



DESCRIPTION

La présente invention consiste en un emballage de vente destiné à contenir de l'huile moteur et à récupérer l'huile de vidange.

L'emballage de vente traditionnel de ces articles est en général constitué:

- d'un bidon en plastique avec une poignée (PEhd)
- 5 - d'un bouchon en plastique
- d'un système verseur ou non.

L'emballage actuel de l'huile moteur présente les inconvénients suivants:

- sert à contenir, transporter, éventuellement à verser facilement l'huile moteur et n'est utilisable pour aucune autre fonction.
- 10 - oblige à utiliser un autre emballage pour récupérer l'huile usagée.

L'emballage selon l'invention permet de remédier en grande partie à tous ces inconvénients. Il est en effet constitué d'un bidon à soufflet. Ce soufflet permet de doubler le volume du bidon après ouverture d'un bouchon de diamètre important situé sur un des côtés de ce bidon.

- L'ouverture de ce bouchon donne accès sur l'intérieur du bidon, dans lequel viendra se loger
- 15 l'huile usagée. A l'entrée de cette ouverture se trouve une grille.

Celle-ci évite la chute éventuelle du bouchon de vidange à l'intérieur du bidon.

L'huile vierge est contenue dans un "bag-in-box", le déversement de cette huile dans le moteur se faisant par l'intermédiaire d'une ouverture traditionnelle.

Le bidon comporte une poignée identique à celles des emballages actuels.

- 20 Les dessins annexés illustrent l'invention selon un exemple non limitatif de réalisations.

- La figure 1 est le dessin technique du bidon.
- La figure 2 représente une coupe du bidon dans le sens longitudinal permettant de voir le "bag-in-box" relié à la petite ouverture et la grande ouverture grillagée.
- La figure 3 représente l'emballage fermé contenant soit l'huile vierge soit l'huile de vidange.

En référence à ces dessins:

- L'emballage est constitué d'un corps de bidon (1) aux dimensions adaptées au volume d'huile à conditionner, ayant une face facilitant la pose sur le sol.

Cet élément peut être réalisé en PEhd ou en tout autre matériau adéquat.

5 - Ce corps de bidon (1) comporte un soufflet (2) faisant partie intégrante du corps. Ce soufflet peut se détendre et se rétracter de manière à augmenter le volume initial du bidon, tout volume étant adaptable.

- Une poignée (3) positionnée sur le dessus du bidon ou à tout autre emplacement adéquat permet le transport et la tenue du bidon.

10 - Ce corps est percé de deux ouvertures, une petite (7) qui donne accès à un "bag-in-box" (Fig. 2) en Polyéthylène souple ou en tout autre matériau adéquat, de volume adaptable à la quantité d'huile à contenir.

- A l'entrée du bidon par la large ouverture, une grille (6) est placée au niveau du filetage afin éventuellement de recueillir le bouchon de vidange.

15 - Cette grille est réalisée dans un matériau plastique ou dans tout autre matériau adéquat.

- Afin de fermer la large ouverture, un bouchon (5) en tout matériau adéquat vient se visser sur le filetage (4) ou se positionner de toute autre façon qui puisse assurer l'étanchéité.

- De même sur la petite ouverture (7), un bouchon (8) vient assurer la même étanchéité.

- La figure (D) représente le fond du bidon.

20 - La figure (E) représente le dessus du bidon.

- La figure (C) représente la vue de droite du bidon.

- La figure (B) représente la vue de gauche du bidon.

- L'huile vierge est placée dans le "bag-in-box" (Figure 2) et est versée dans le moteur par l'intermédiaire de la petite ouverture (7) et éventuellement à l'aide d'un système verseur.

- L'huile de vidange trouve sa place dans le corps de bidon (9) autour du "bag-in-box" et s'y loge par l'intermédiaire de la grande ouverture (4), placée sous le réservoir d'huile de

5 la voiture.

- Le bidon est compact lorsqu'il contient uniquement l'huile neuve dans le "bag-in-box" (Figure 3) et qu'il est fermé; avant utilisation.

Son volume double par extension du soufflet (2) (Figure 3) lorsque l'air peut rentrer dans le corps du bidon après ouverture de la large ouverture (4 / 5). Ce volume reste le même lorsque

10 l'huile de vidange prend la place qui lui est réservée.

Après déversement de l'huile vierge dans le moteur, le "bag-in-box" se trouve vide et il est donc possible de recompresser le bidon qui ne contient plus que le volume d'huile usagée récupérée.

REVENDICATIONS

1) Emballage destiné à contenir de l'huile de vidange permettant de récupérer en son sein, lors d'une opération de vidange, l'huile usagée avant l'extraction de l'huile vierge caractérisé par son caractère extensible, permettant l'accroissement ou la diminution de son volume interne.

5 En effet, le corps (1) de l'emballage comporte un soufflet (2) permettant lors de l'utilisation et après ouverture du bouchon (5) l'étirement de celui-ci et ainsi l'accroissement de son volume intérieur.

2) Emballage selon la revendication 1, caractérisé par son aptitude à pouvoir recueillir et contenir simultanément des produits différents tout en garantissant une totale séparation entre

10 ceux-ci.

En effet, l'emballage est constitué, par l'intermédiaire d'une ouverture (4) donnant accès à une poche (9), d'une première cavité. Une seconde cavité est constituée, par l'intermédiaire d'une ouverture (7), du volume interne à l'emballage non occupé par la poche (10).

La poche (9) est fixée sur l'ouverture (9) par collage, soudage ou tout autre moyen.

3) Emballage selon les revendications 1 et 2 caractérisé par une ouverture (4), permettant
15 de recueillir le produit usagé, munie d'une grille (6) de trame permettant de filtrer et de récupérer d'éventuels corps étrangers.

Figure 1

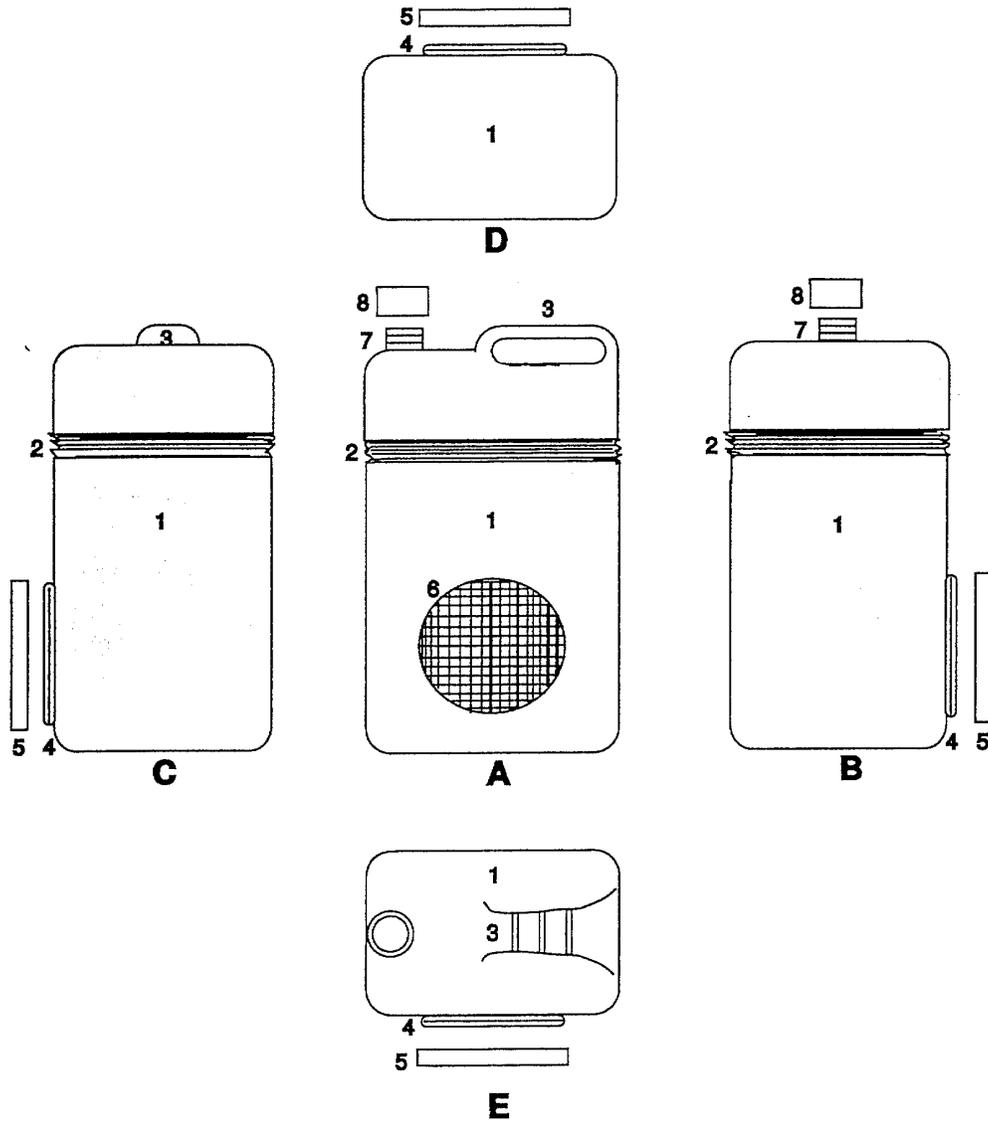


Figure 2

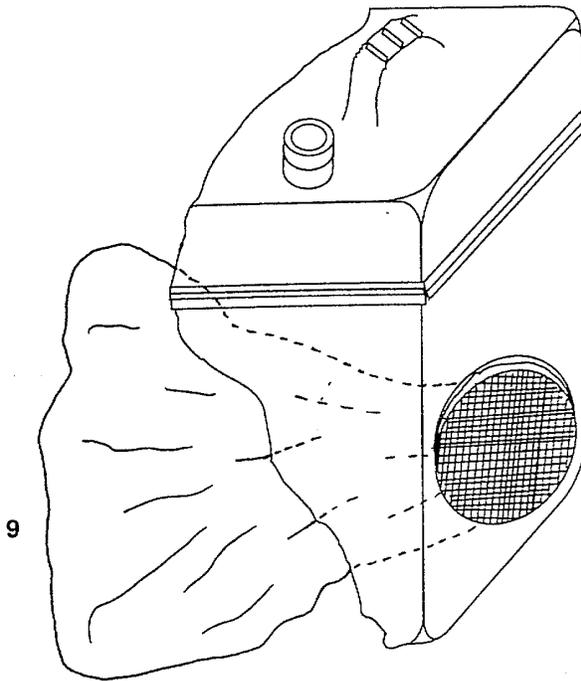
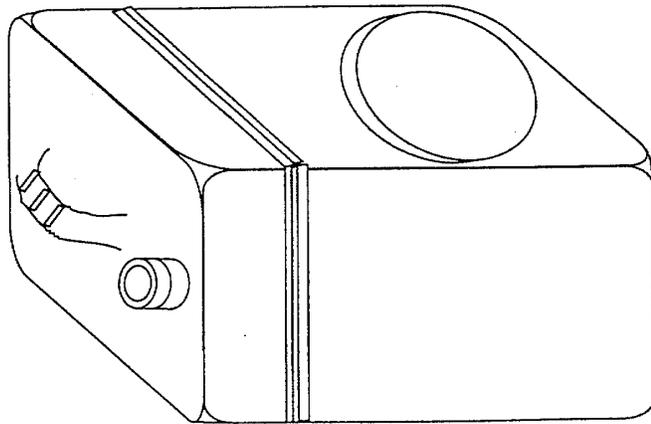
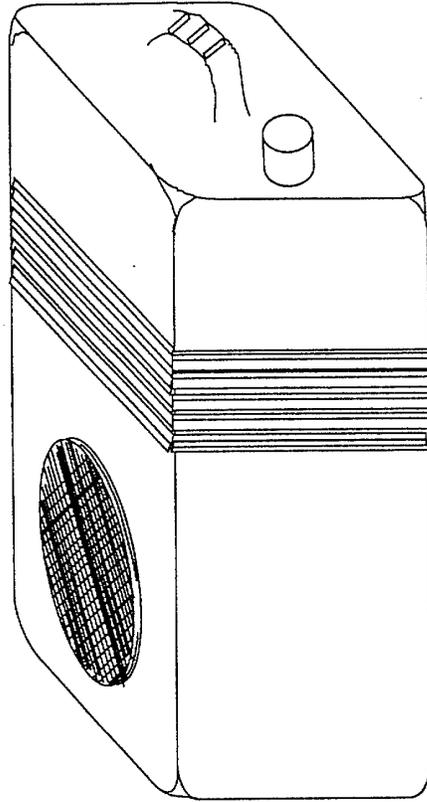


Figure 3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	FR 2 536 149 A (D.J.M.) * le document en entier * ---	1-3
A	WO 94 29180 A (NADEAU) * figures 1,2,5,10 * ---	1-3
A	EP 0 284 024 A (TOPPAN PRINTING) * colonne 3, ligne 24 - colonne 4, ligne 20; figures 5-8 * ---	1-3
A	US 4 010 863 A (EBEL) * le document en entier * -----	1-3
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		F16N B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
24 Juillet 1997		Newell, P
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1